

Réf: Dossier N° : 53029

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « VERMIMART »**

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, STAR
14, 25 BP 1150 ABIDJAN 25**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 10 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « VERMIMART » .

Objet: Fabrication et vente d'engrais, fabrication et vente de produits phytosanitaires, vente de matériels agricoles et autres, formation et encadrement, fabrication et vente d'aliments pour les animaux, production de biogaz. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, STAR 14,
25 BP 1150 ABIDJAN 25**

GERANT: Monsieur ASSUI WA N'DAH KOUAKOU SERGE.

**RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-20621 du 10/08/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°19322 du 10/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

